



ADMISSION 2020-2021

Formations : Assistant de Service Social, Éducateur de Jeune Enfants, Éducateur spécialisé

COMBIEN COÛTE LA FORMATION ?

➤ Si vous êtes éligible à la prise en charge partielle des frais de formation par la Région Pays de la Loire, reste à votre charge :

- Frais de scolarité : 657€,
- Droits d'inscription(1) : 170€ (les étudiants bénéficiant de la Bourse Régionale Sanitaire et Sociale sont exonérés)
- Contribution de Vie Etudiante et de Campus : à titre indicatif, 91€ à la rentrée 2019-2020 (les étudiants bénéficiant de la Bourse Régionale Sanitaire et Sociale doivent s'en acquitter puis demander le remboursement auprès de la CVEC).

(1) Sous réserve des dispositions de l'arrêté fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur pour l'année 2020-2021.

➤ Si vous n'êtes pas éligible à la prise en charge partielle des frais de formation par la Région :

- Assistant de service social : 8613€/an*
- Educateur de jeunes enfants : 7425€/an*
- Educateur spécialisé : 7178€/an*

* Tarifs pour l'année scolaire 2020-2021